

# LE PETIT MANIGUET



JANVIER 2016



MIRABEL'FIG TRAITEUR

Jean-François CUENIN

07.86.43.27.34

mirabelfig@gmail.com

www.mirabelfig.fr

AGENCE RENAULT

## GARAGE Claude KAUFFMANN

Vente pièces détachées  
Mécanique – Carrosserie  
(toutes marques)

Route de Custines  
54670 MALLELOY  
Tél. : 03.83.49.14.74



# MG

energie

M. Bruno Millot

M. Terry Garnier

chauffage  
plomberie  
sanitaire  
énergie renouvelable

6 rue de Nomeny  
54610 Manoncourt-sur-Seille

06 98 97 25 54

mg.energie@yahoo.fr

# C.J.P.

Electricité Générale  
Travaux d'intérieur

Pascal Jacottin

16 rue de la Rochatte  
54670 MALLELOY

Neuf  
Rénovation

cjp.cjp@orange.fr

Tél. 03 83 49 19 78  
Port. 06 19 98 22 13  
Fax 09 64 22 70 34

## C.FORT ELEC

Eclairage Public  
Electricité



24, Rue du Stade

54114 JEANDELAINCOURT

Téléphone : 03 83 35 09 33

Télécopie : 03 83 31 40 31

Portable: 06 89 87 24 94

E-mail : c.fortelec@orange.fr

## LE MOT DE MADAME LE MAIRE

Au nom du conseil municipal et en mon nom propre, j'adresse à tous les maniguets mes vœux les plus sincères, santé, bonheur, sans oublier la réussite dans vos projets personnels et professionnels.

Les actes de barbarie durant cette année 2015 ont provoqué drame et souffrance, essayons tous ensemble de rester positifs au seuil de cette nouvelle année. Ces atrocités resteront gravées dans nos mémoires. Ayons également une pensée envers nos concitoyens qui sont dans la peine ou dans la solitude.

### Une petite rétrospective de l'année 2015

#### Les travaux

Ceux de la rue de Custines sont enfin terminés. Au printemps, la piste cyclable sera recouverte d'un revêtement de couleur claire comme dans la traversée de Custines. Elle était prévue au marché.

Un massif de rosiers a été planté partiellement à l'automne et un autre massif à l'emplacement de l'alambic sera arboré au printemps avec des espèces vivaces.

#### Le périscolaire

Chaque trimestre les quatre animateurs s'efforcent de renouveler les activités afin de capter l'attention de nos chers petits. Grâce à la qualité du service, la participation ne cesse de croître pour atteindre actuellement un effectif de 50 % des élèves scolarisés.

#### L'intercommunalité

Avec la prise de nouvelles compétences par le bassin de Pompey et la mutualisation des services, les services rendus à la population s'améliorent :

- La police intercommunale s'est étoffée pour la vallée de la Mauchère ce qui permet des passages plus réguliers dans notre commune.
- La voirie est prise dans son intégralité par l'intercommunalité. L'éclairage public, le balayage et le déneigement des rues sont désormais de compétence communautaire.
- Le 4<sup>ème</sup> plan local de l'habitat signé en 2010 a révélé un déficit de constructions sur notre commune. En effet 66 constructions auraient dû voir le jour au 01/01/2017. Aujourd'hui, seules 5 constructions ont été réalisées.

### 2016

La grosse opération de l'année sera le changement du système de chauffage à la salle polyvalente. Les demandes de subventions sont réalisées ; nous pensons pouvoir effectuer ces travaux dès la fin du printemps. Nous souhaitons maintenir ce bâtiment en bon état d'entretien, considérant l'utilisation quotidienne pour les activités associatives.

Nous allons également réaliser une première tranche de travaux de mise en accessibilité des bâtiments recevant du public.

Un grand merci aux associations locales et à leurs bénévoles pour leur dévouement tout au long de l'année.

Je remercie tout particulièrement notre conseillère municipale Frédérique CLAUDON qui a pris en charge dans son intégralité la confection et la mise à jour du site internet. Grâce à ce nouvel outil, les administrés peuvent suivre quotidiennement les informations locales.

Je remercie également les employés communaux pour leur disponibilité.

Bonne lecture.



## SOMMAIRE

Délibérations du Conseil Municipal	p. 4
Périscolaire	p. 10
Vie scolaire	p. 11
Vie associative	p. 15
Guillaume	p. 18
Célébrations eucharistiques	p. 19
Etat civil	p. 19
Les infos à conserver	p. 20
Renseignements utiles	p. 24

Bulletin Officiel d'information

DIFFUSION GRATUITE

Directeur de la publication :

J. DOUGOUD

Dépôt légal n°1039

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2015

présents ou représentés : 15

### MUTUELLE SANTE

Suite à la possibilité donnée aux employeurs publics de contribuer financièrement à la couverture santé et/ou prévoyance de leurs agents (fonctionnaires, non titulaires et de droit privé), Mme le Maire propose à l'assemblée, VU les différents décrets et délibérations et

- Considérant l'intérêt social d'une couverture « Santé » généralisée dans les effectifs de la collectivité,
- Considérant que la participation financière de l'employeur incite, facilite et renforce la couverture complémentaire « Santé »,
- Considérant que le contenu de l'offre négociée par le centre de gestion de Meurthe et Moselle présentée lors de réunions d'informations du 7,9 et 14 octobre 2015 correspond aux attentes de la collectivité,
- Considérant que cette proposition permet l'instauration simple et juridiquement fiable d'une participation financière de la collectivité couplée à un contenu contractuel de qualité au meilleur tarif,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

### **DÉCIDE**

- D'adhérer à la convention de participation pour le risque « Santé » organisée par le centre de gestion de Meurthe et Moselle pour une durée de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.
- De fixer à **5 euros par agent et par mois** la participation financière de la collectivité au risque « Santé » susmentionné, (quelle que soit la quotité ou la modalité d'exercice du travail fourni par chaque agent). Cette participation pourra être versée directement à chaque agent et viendra en déduction de la cotisation versée à l'opérateur.
- D'autoriser Mme le Maire à signer l'adhésion à la convention de participation conclue par le centre de gestion de Meurthe et Moselle avec les opérateurs sélectionnés et tout document s'y rapportant.

### CONVENTION PREVENTION ET SANTE AU TRAVAIL

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune adhère à la convention prévention et santé au

travail proposée par le centre de gestion. Le tarif de l'heure de visite est fixé à 73.33 € depuis 2010. En tenant compte des coûts réels, cette mission devrait être tarifée à 108.33 €.

Pour maintenir le tarif de 73.33 €, le conseil propose :

➤ D'affecter une fraction des recettes issues de la convention de gestion du contrat groupe assurance statutaire auquel notre collectivité adhère. Ces recettes de gestion étaient totalement affectées au suivi du contrat. A partir du 1<sup>er</sup> janvier elles contribueront également au financement des actions de prévention et de lutte contre l'absentéisme ;

- De facturer les visites d'embauche, de reprise après 30 jours d'arrêt et de grossesse des agents envoyés par la collectivité en visite infirmières. En effet, cette pratique, contraire à la convention prévention et santé au travail, génère une deuxième visite auprès du médecin qui jusqu'à présent n'était pas facturée.

- De puiser dans les excédents de fonctionnement de l'établissement :

- Pour équilibrer les comptes de fonctionnement qui ne le seraient pas avec les seules mesures énoncées ci-dessus,

- Pour financer le doublement du temps prévention de la collectivité, qui équivaut à deux tiers du temps de visite facturé. Cette mesure vise à favoriser les actions de prévention indispensables à la maîtrise de l'absentéisme.

En conséquence, les modalités de fonctionnement et de financement des missions prévues par la convention prévention et santé au travail **évoluent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016**. Le centre de gestion propose la signature d'un avenant à la convention initiale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer l'avenant proposé, **maintenant à 73.33 € le coût de la visite**.

### DESTRUCTION D'UN BIEN PUBLIC- AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Mme le Maire rappelle que le grillage de l'école a été endommagé le 24 mai 2014 lors d'une intrusion

nocturne. Le coupable a été identifié, et la commune en tant que partie civile doit se présenter pour comparaître devant le tribunal correctionnel pour mineurs le 13 janvier 2016, pour pouvoir prétendre à la réparation du préjudice.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à représenter la commune lors de l'audience du 13 janvier prochain afin qu'une indemnisation puisse être attribuée à la commune.

### **FORÊT COMMUNALE- PROGRAMME DE COUPES 2016**

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le programme des coupes 2016 dans les parcelles 27 et 30. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide comme les années passées, le mode de vente suivant :

- Les grumes en bois façonnés
- Les restes en cession au prix de 12 € HT/stère.

### **DROIT DE CHASSE EN FORÊT COMMUNALE**

Mme le Maire présente au Conseil Municipal la demande de l'ACCA de la commune. Monsieur le président souhaite pouvoir chasser dans les bois de Jehaye indifféremment le samedi ou le dimanche, comme autorisé dans les bois de la Crochatte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Autorise la chasse les samedis ou dimanches et jours fériés dans les bois communaux.
- Charge Mme le Maire de rédiger la convention en ce sens
- Rappelle aux chasseurs leur obligation de bien signaler la chasse en cours à l'aide de panneaux bien visibles, et de les retirer le jour même.

### **LEVEL 3 COMMUNICATIONS- CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PRIVÉ COMMUNAL**

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en 1999 ont été déployées sur le territoire de la commune des installations de télécommunications appartenant à LEVEL 3 COMMUNICATIONS FRANCE SARL. La convention d'occupation est expirée depuis le 4 avril 2014, et la société sollicite de nouveau une convention d'occupation de domaine privé communal par son réseau pour une durée de 15 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Mme le Maire à signer ladite convention
- Fixe le montant de la redevance annuelle à **178.59 €** calculée sur la base forfaitaire de **40.25 €** du kilomètre par fourreau.

### **GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE ET LA POSE DE SIGNALISATION VERTICALE ET HORIZONTALE**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la mutualisation des services et du transfert des nouvelles compétences, le Bassin de Pompey aura à sa charge, en complément de la signalisation verticale et de la signalétique du parc, le mobilier de voirie sur les voiries d'intérêt communautaire. Un groupement de commande sera créé entre la Communauté de Communes du Bassin de Pompey et les communes du Bassin de Pompey souhaitant y adhérer.

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey serait désignée comme coordonnateur du groupement pour l'ensemble de la procédure de passation des marchés, leur signature et leur notification.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention ci-annexé.
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention.
- **DESIGNE** Vincent FOLLEREAU, membre titulaire, représentant la commune au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes.
- **DESIGNE** Françoise MAURICE, suppléante du membre titulaire, représentant de la commune au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes.

### **CONTRAT D'ENTRETIEN DU SYSTEME DE DETECTION INCENDIE SALLE POLYVALENTE**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat d'entretien concernant le système de détection incendie de la salle polyvalente arrive à terme le 31/12/2015.

La société CHUBB propose un nouveau contrat en reconduction annuelle tacite d'une durée de 3 ans du 1/01/2016 au 31/12/2018, au tarif annuel de 253.77€HT comprenant la vérification :

- Du générique diffuseur son
- Du générique détecteur optique
- Du générique déclencheur manuel
- De la centrale type 4

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer le contrat

proposé par la société CHUBB d'un montant annuel de **253.77 € HT** pour 3 ans.

### **DISSOLUTION DU CCAS**

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la république dite loi NOTRe supprime l'obligation, pour les communes de moins de 1500 habitants, d'avoir un centre communal d'action sociale.

Considérant que le budget du CCAS s'élève à environ **350 euros** par an et que les seules recettes correspondent à des subventions communales, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de dissoudre le CCAS de la Commune, précisant toutefois que les actions sociales menées actuellement seront prises en charge par le budget général.

### **RAPPORT D'ACTIVITÉS SPL 2014 DU BASSIN DE POMPEY**

Conformément aux articles L 2313-1-1 et L 1524-5 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), le rapport d'activités de la Société Publique Locale d'Aménagement et d'équipement du Bassin de Pompey a été transmis pour délibération par le Conseil Municipal.

Mme le Maire rappelle que la SPL a été créée le 25 septembre 2012 à l'initiative de la communauté de communes et des treize communes qui la composent, et que les objectifs fixés se résument comme suit :

- L'attractivité résidentielle en offrant les conditions d'accueil de nouvelles populations
- La création d'emplois nouveaux

Elle présente ensuite le rapport qui est disponible en Mairie.

Le Conseil Municipal en prend acte.

### **RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY POUR L'ANNÉE 2014**

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activités 2014 de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey.

Elle énumère ensuite les grands axes et précise que ce document est consultable et téléchargeable sur le site de la Communauté.

Le Conseil Municipal en prend acte.

### **ENFOUISSEMENT DU RESEAU CABLE**

Mme le Maire présente au Conseil Municipal un texte de loi de décembre 1999 réglementant les

enfouissements de réseaux secs et fixant la répartition des frais entre le concessionnaire et la commune.

Elle présente ensuite les factures relatives à l'enfouissement du réseau câblé pour un total de **82 411.52 € HT**

- COLAS : 47 663.74 € HT
- CEGELEC : 1 925.28 € HT
- COMCABLE : 32 822.50 € HT

Selon cette loi ces dépenses auraient dû faire l'objet d'une convention répartissant les frais entre la commune et COMCABLE. Un courrier en recommandé a été adressé au directeur de la société qui déclare ne pas avoir les moyens de prendre part à la dépense.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Propose un règlement amiable de cette affaire en prenant en charge les factures de COLAS et CEGELEC en totalité soit **49 589.02 € HT** et en laissant la facture de **32 822.50 € HT** à la charge de COMCABLE, cette facture correspondant au réseau propre de cette société.
- Déclare ne pas avoir non plus les moyens de supporter cette charge.
- Demande la signature d'une nouvelle convention, conforme à la réglementation en vigueur.

### **DOTATION DE SOLIDARITE DU CONSEIL GENERAL**

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune peut bénéficier de la dotation de solidarité d'un montant de **4 500 €** allouée par le Conseil Général au titre de l'année 2015. Elle propose de solliciter cette subvention pour les travaux d'investissement suivants :

- Travaux sylvicoles en forêt communale : **3 422.05 € HT**
- Réalisation de l'agenda d'accessibilité : **1 750.00 € HT**
- Fourniture et pose de rideaux à l'école : **1 238.81 € HT**
- Réfection de zinguerie à mairie annexe : **1 671.00 € HT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Vu les factures relatives à ces opérations d'un montant total de **8 081.86 € HT**, sollicite le versement de la

dotation de solidarité d'un montant de **4 500 €** pour l'exercice 2015

Arrête le plan de financement de l'opération comme suit :

- Fonds de solidarité du Conseil Général : 4 500.00 €

- Fonds propres de la Commune : 3 581.86 €

### **REMPLACEMENT DES PHOTOCOPIEURS A L'ECOLE ET A LA MAIRIE**

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que la société EST MULTICOPIE a fait une offre intéressante pour le remplacement du photocopieur de l'école. Le loyer trimestriel baisserait de 136 € HT pour un copieur neuf.

Une consultation a été lancée pour comparer les offres sur la base du remplacement des deux copieurs.

Actuellement le loyer trimestriel est de 1 773 € HT La dépense trimestrielle incluant le coût copies s'élève à 2 124.05 € HT.

- LORRAINE REPRO propose un loyer trimestriel de 1 623 € HT, et 1 880.29 € HT avec le coût copies (5€ HT le mille en noir et blanc et 55 € HT le mille en couleur).
- EST MULTICOPIE propose un loyer trimestriel de 2 087.16 € HT, et 2 166.68 € HT avec le coût copies (6 € HT le mille en noir et blanc et 60 € HT le mille en couleur).

Le Conseil Municipal, après avoir comparé les offres, et après avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de retenir l'offre de LORRAINE REPRO pour un loyer de 1 623 € HT par trimestre et un coût copie de 201.03 € HT pour 28207 copies en noir, et 56.26 € HT pour 1023 pages en couleur.

### **REMBOURSEMENT PAR ASSURANCE**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les remboursements proposés par l'assurance de la Commune suite aux sinistres survenus dans l'année :

- Vandalisme au logement de l'école :
  - Remplacement porte d'entrée : 1 434.42 €
- Vandalisme à l'école :
  - Nettoyage suite à jets de peinture : 2 764.60 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les indemnités proposées par la CIADE.

### **ASSAINISSEMENT SUR LA COMMUNE**

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que le lotissement «Domaine du Pré la Saule» a reçu un avis

favorable avec prescriptions du syndicat d'assainissement du Val de Mauchère.

La dernière prescription mentionne :

*« Etant donné les problèmes de surcharge hydraulique que subit notre station d'épuration, le syndicat doit faire études et travaux afin de préparer celle-ci à cette arrivée (hydraulique et de matières organiques) supplémentaire qui ne peut, dans l'état actuel, être acceptée. C'est pourquoi afin de pouvoir effectuer les travaux nécessaires à l'élimination des eaux claires parasites, de respecter les rendements épuratoires, d'être en phase avec règles environnementales et de salubrité imposées par les services préfectoraux, et nous appuyant sur l'article R111-2 du code de l'urbanisme, nous autorisons le raccordement au réseau collectif des aménagements du lotisseur et des futures habitations uniquement à partir du mois de janvier 2018... ».*

Mme le Maire et les délégués de la commune au SIAVM exposent ensuite au Conseil Municipal les dysfonctionnements du syndicat et les griefs reprochés au Président.

Cette situation est intolérable pour les élus qui estiment que cette interdiction lèse la Commune et remet en cause sa politique en matière d'habitat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- S'étonne de cet avis puisque jusqu'alors la Mairie n'a jamais été destinataire d'un courrier du SIAVM prévenant les élus que la station d'épuration ne pouvait plus recevoir aucun effluent. La police de l'eau n'a pas non plus, à notre connaissance, fait savoir que la station était arrivée à saturation.

- Demande à Mme le Maire de déposer un recours auprès du Tribunal Administratif contre le Président du SIAVM.

Mme le Maire est autorisée à ester en justice et à signer toutes les pièces relatives à ce recours.

Les membres du SIAVM de la commune seront associés à la préparation du mémoire à déposer au Tribunal Administratif.

L'assurance juridique de la Commune sera sollicitée pour assistance.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Trois personnes, membres de l'association « Touche pas la voie verte » demandent qu'il soit précisé que l'association n'est pas contre le projet de lotissement du Domaine du Pré la Saule, mais uniquement contre l'accès qui couperait la voie verte et déboucherait sur la rue du Moulin.

Le Conseil en prend acte. Madame le Maire fait savoir que le permis d'aménager est délivré et qu'il peut être consulté en Mairie.

Quelques problèmes sont évoqués :

- Absence de passage piéton dans la rue de Custines : La traversée des piétons se fait sur le plateau. Une information sera faite sur le journal municipal.
- Entretien de l'accès piéton dans le lotissement du Grand Jardin : le lotissement est privé.
- Entretien de la végétation le long du lotissement Logéco : l'employé communal va s'en charger cet automne.

- Vitesse excessive dans le chemin de long du lotissement Logéco : Il sera demandé aux utilisateurs de bien refermer la barrière installée par la mairie pour réduire la vitesse.
- Vitesse excessive dans le lotissement Logéco : Des contrôles de vitesse seront demandés à la police intercommunale.

## SEANCE DU 14 DECEMBRE 2015

Présents ou représentés : 13

### COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY – RAPPORT DE PRÉSENTATION DU SCHEMA DE MUTUALISATION DES SERVICES

Les dispositions de l'article L 2111-39-1 du code général des collectivités territoriales font l'obligation au Président de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey d'établir un rapport relatif aux mutualisations de services entre la communauté de communes et ses communes membres.

Au regard de l'état des lieux présenté, il est constaté que le processus de mutualisation est engagé depuis une dizaine d'années sur notre bassin et a pris des formes diverses et adaptées aux besoins du territoire et de ses communes.

Le schéma de mutualisation a été partagé et concerté avec les treize communes. Une présentation en a été faite lors de la conférence des conseillers municipaux le 24 janvier dernier. Un plan d'action est également proposé à votre examen et devra faire l'objet d'une programmation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le rapport soumis relatif aux mutualisations transmis par Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey

- **DONNE** un avis favorable à l'adoption du schéma de mutualisation.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de mutualisation et de mise à disposition des services.

### REPLACEMENT DU CHAUFFAGE A LA SALLE POLYVALENTE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de procéder au remplacement du système de chauffage à la salle polyvalente.

Actuellement un des deux aérothermes est hors d'usage et ne peut être réparé faute de pièces, l'appareil vétuste n'est plus commercialisé. Le second aérotherme, également vétuste, fait du bruit et nécessite une ventilation incompatible avec les pratiques d'utilisation de la salle, notamment pour la pratique du tennis de table et l'organisation de repas de fête.

Une étude thermique a été réalisée par le bureau d'études ICSEED de Frouard. Elle préconise l'installation d'un chauffage central, avec installation d'une chaudière à gaz à condensation de 45 KW avec radiateurs et production d'eau chaude sanitaire.

Suite à cette étude, des devis ont été sollicités auprès de chauffagistes. L'entreprise CM Energies de Dieulouard propose de faire cette installation de chauffage pour 21 598 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Considérant l'étude thermique et les explications du bureau d'études,
- Accepte le devis présenté par l'entreprise CM Energies d'un montant de 21 598 € HT ;
- Demande le versement d'une subvention à hauteur de 30 % de la totalité des travaux préconisés ;
- Arrête le plan de financement de l'opération comme suit :
- D.E.T.R. : 6 479.00 €
- Participation communale : 15 119.00 €
- S'engage à maintenir l'équipement subventionné en bon état d'entretien.

### DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX POUR LE

### DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX POUR LE PROGRAMME 2016 DES TRAVAUX

## D'ACCESSIBILITÉ DES BATIMENTS COMMUNAUX

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le descriptif estimatif des travaux d'accessibilité des bâtiments communaux à réaliser en 2016. Elle l'informe que ces travaux peuvent bénéficier d'un subventionnement d'état au titre de la dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Ce descriptif estimatif, d'un montant de 3 550 €, est extrait de l'agenda d'accessibilité programmée votée le 14 septembre dernier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Considérant les travaux à réaliser en 2016 dans le cadre de l'accessibilité des établissements recevant du public,
- Accepte l'estimation 2016 d'un montant de 3 550 € HT ;
- Demande le versement d'une subvention à hauteur de 30 % de la totalité des travaux préconisés ;
- Arrête le plan de financement de l'opération comme suit :
- D.E.T.R. : 1 065.00 €
- Participation communale : 2 485.00 €
- S'engage à maintenir l'équipement subventionné en bon état d'entretien.

## DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LE REMPLACEMENT DU CHAUFFAGE A LA SALLE POLYVALENTE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de procéder au remplacement du système de chauffage à la salle polyvalente (voir ci-dessus).

Madame le Maire rappelle que cette salle est mise à disposition gratuitement au Foyer des Jeunes et d'Éducation Populaire (FJEP) pour la pratique d'activités à l'attention des jeunes. Un PEDT (Projet Éducatif de Territoire) a été signé cet été avec la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, mettant en exergue les locaux permettant le déroulement des activités à l'adresse de la jeunesse locale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Considérant l'étude thermique et les explications du bureau d'études,
- Accepte le devis présenté par l'entreprise CM Energies d'un montant de 21 598 € HT ;
- Demande le versement d'une subvention au taux le plus élevé possible pour la réalisation du changement de chauffage ;
- Arrête le plan de financement de l'opération comme suit :

- D.E.T.R. : 6 479.00 €
- Subvention CAF : 2 387.00 €
- Participation communale : 12 732.00 €
- S'engage à maintenir l'équipement subventionné en bon état d'entretien.

## DECISION MODIFICATIVE N° 2 SUR LE BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal vote les transferts de crédits suivants sur le budget 2015 :

- D.I. – Compte 2315/041 : 7 233.90 €
- R.I. – Compte 238/041 : 7 233.90 €

## PRÉPARATION DE LA CARTE SCOLAIRE – RENTRÉE 2016

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le courrier de Monsieur le Directeur Académique relatif à la préparation de la carte scolaire 1<sup>er</sup> degré pour la rentrée 2016. Les effectifs présents au 24 septembre 2015 sont de 99 élèves, la prévision pour la rentrée de 2016 serait de 99 élèves, selon les services académiques.

Madame le Maire explique qu'une rentrée est prévue pour les petits de 2 ans en janvier. Avec ces 6 nouveaux élèves, l'effectif passera à 105.

Six maisons se sont vendues cet automne et les nouvelles familles s'installeront au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2016. Trois logements sont actuellement vacants et de nouveaux locataires arriveront en cours d'année. Un permis de construire une maison individuelle et un permis de lotir de 45 logements sont délivrés en 2015. L'association foncière de la Chenau débute les travaux de viabilité début 2016 pour la desserte de 15 pavillons. Enfin des familles de roumains s'installent périodiquement et sont susceptibles de scolariser leurs enfants.

Les données actuelles ne nous permettent pas d'estimer de manière précise l'effectif prévisionnel de 2016. Il y a fort à penser qu'une augmentation est à envisager vu les mouvements de population prévus.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, demande au Comité Technique Spécial Départemental et au Conseil Départemental de l'Éducation Nationale de bien vouloir prendre en compte ces éléments en maintenant le nombre de postes actuel, soit 5 enseignants.

## MOTION DE SOUTIEN POUR LE MAINTIEN DES HORAIRES ACTUELS DES TER ENTRE MARBACHE ET NANCY ET ENTRE MARBACHE ET METZ

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la motion du collectif « les Marbichains en colère » qui demandent le maintien des trains, des arrêts et des horaires actuels des TER entre MARBACHE et NANCY et entre MARBACHE et METZ.

Elle explique qu'après négociation, la Région Lorraine et la SCNF se sont engagées à maintenir la grille horaire demandée à partir du 1<sup>er</sup> avril 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DONNE** son soutien au collectif « Les Marbitrains » pour toutes les actions mises en œuvre ;
- **DEMANDE** au Conseil Régional d'Alsace – Champagne – Ardenne – Lorraine d'acter les propositions énoncées lors de la réunion du 2 décembre 2015.

### **RENOUVELLEMENT DU PARC DE BACS POUR ORDURES MÉNAGÈRES**

Madame le Maire donne lecture du courrier émanant de la Communauté de Communes relatif au renouvellement de l'ensemble du parc de bacs pour ordures ménagères. Au 1<sup>er</sup> janvier, seuls les nouveaux bacs pucés seront ramassés. Le prestataire reprendra les anciennes poubelles et procédera à la distribution des sacs de tri. Les administrés auront toute l'année 2016 pour se préparer au changement.

### **ORGANISATION DES ÉLECTIONS**

Suite à une réflexion d'un conseiller municipal, Madame le Maire rappelle l'article R.44 du code électoral qui stipule :

*« Les assesseurs de chaque bureau sont désignés conformément aux dispositions ci-après :*

*Chaque candidat ou chaque liste en présence a le droit de désigner un assesseur et un seul pris parmi les électeurs du département.*

*Des assesseurs supplémentaires peuvent être désignés par le maire parmi les conseillers municipaux dans l'ordre du tableau puis, le cas échéant, parmi les électeurs de la commune ».*

Le rôle d'assesseur incombe bien, en priorité aux conseillers municipaux. A l'avenir, en cas d'impossibilité d'assurer ce rôle le jour du scrutin, le conseiller municipal se fera remplacer par un électeur de son choix, et le signalera au président du bureau de vote.

### **REPAS DES ANCIENS**

Le repas des Anciens aura lieu le dimanche 24 janvier à la salle des fêtes. Les conseillers municipaux n'ayant pas atteint l'âge requis, soit 63 ans, peuvent y participer moyennant une participation de 32 euros.

### **PLACE HANDICAPÉ DE L'ÉCOLE**

Linda DROIT signale que la place handicapée de l'école est très mal placée. Elle n'a pas la largeur réglementaire, et n'est pas accessible. Il serait plus judicieux de la déplacer devant l'aire de jeux. La Communauté de Communes sera avertie.

**L'intégralité des délibérations est consultable en Mairie et sur le site internet.**

## **Espace Multi Accueil (EMA)**



### **Le repas de Noël au périscolaire**

C'est avec 26 enfants que toute l'équipe d'animation a pu partager le repas festif de Noël.

Au menu :

Salade au fromage de brebis,  
Brochettes de dinde sauce au miel accompagnés de pommes-noisettes, du fromage de chèvre et pour finir une délicieuse bûche au chocolat.

# ECOLE

## Un peu de musique

Mercredi 16 septembre, Gilles est venu nous présenter son magnifique orgue de barbarie, instrument qu'il a entièrement construit tout seul. Il nous a expliqué que l'orgue de barbarie fonctionne grâce à des cartes perforées, des tubes et une manivelle que l'on doit tourner.



Ensuite, Gilles nous a joué deux jolis morceaux :  
*La cascade* et *Mon amant de Saint-Jean*.

*La classe de MS-GS*

## Ateliers « Cirque »

Lundi 9 novembre, nous nous sommes rendus à Champigneulle pour participer à une animation USEP consacrée aux arts du cirque. Au programme : des équilibres, des acrobaties, des jongleries, ...



Léa fait du pédalo avec l'aide de Méline et Lilian.



Nolan et Lucas essaient de marcher sur la poutre sans faire tomber la galette de leur tête.



*La classe de MS-GS*

# Etre un bon piéton

Mardi 1<sup>er</sup> décembre, Thierry, policier municipal, est venu nous rendre une première visite. Il nous a appris à faire bien attention aux dangers de la route pour nous permettre de devenir de bons piétons.



D'abord, nous avons discuté tous ensemble des dangers de la route (les voitures, notre petite taille, ..)



Puis nous avons regardé un DVD avec Tom et Lila.

Enfin, nous avons fait des petits exercices pour voir si nous avons bien écouté et bien compris tous les conseils de Thierry.

Thierry viendra nous rendre deux autres visites d'ici à la fin d'année et nous délivrera, peut-être, si nous le méritons le certificat du bon piéton. A suivre ...

*La classe de MS-GS*

## Tous gourmands !

Vendredi 9 octobre, tous les gourmands s'étaient donné rendez-vous à l'école pour la fête du goût. Chaque classe avait préparé des spécialités du monde (locales ou plus lointaines...) Makis, pains hérissés, jus de pomme, nougats, tartelettes, sakerpare, brigaderos... Tout le monde s'est régalé !



# Sans fautes pour ELA

Lundi 12 octobre, nous avons eu la chance d'accueillir un visiteur un peu spécial : Alexis Busin. Ce nouveau joueur de l'ASNL nous a fait l'honneur de lire la dictée ELA rédigée par Amélie Nothomb : Les mots sont magiques. Après l'exercice d'orthographe, nous avons pu échanger avec lui sur son métier et son engagement pour ELA. Quand nous avons

visionné le reportage de l'association sur les enfants malades de leucodystrophie, ça nous a donné envie de



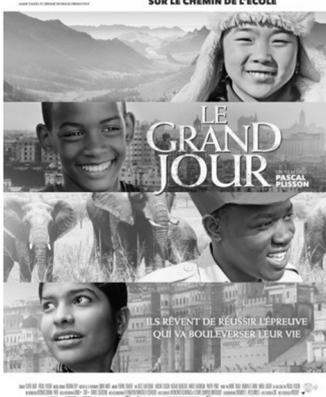
bouger pour les aider, nous serons donc là en avril pour faire du sport soutenir.

et les

## Tous au cinéma ou presque !

Mercredi 25 novembre tous les élèves de l'école sont allés au cinéma royal sauf les petits et tout petits. Les Moyens Grands et les CP CE1 ont découvert "les petites casseroles", un film autour des petits défauts que chacun porte en lui et qu'il faut aussi accepter chez les autres...

Les CE2, CM1, CM2 ont assisté aux efforts de 4 enfants du monde pour réaliser leurs rêves : devenir, champion de boxe, contorsionniste, soigneur d'animaux ou entrer à "polytechnique". Ils ont pu également découvrir leur vie quotidienne et la comparer à la leur ! Le film s'intitulait : "Le grand jour". Un grand voyage autour du monde !



## Saint-Nicolas

Nous lui avons offert de beaux dessins et chanté une jolie chanson. Pour nous remercier, il a donné un chocolat à chacun d'entre nous.

*La classe de MS-GS*



## Un visiteur attendu !

Vendredi 4 décembre, une cloche a retenti dans l'école à l'arrivée d'un personnage très attendu : St Nicolas. Celui-ci a félicité abondamment les enfants pour leurs chants et leurs dessins. Pour les remercier, il a offert un chocolat à chacun. Mais il a fallu le savourer des yeux avant de pouvoir le déguster vraiment !!! Merci St Nicolas et au plaisir de vous retrouver l'année prochaine...



## Encore une !

Mercredi 16 décembre, nous sommes allés rencontrer les élèves de Mme Besson, ils nous avaient préparé une danse ainsi qu'une petite chanson. C'était très émouvant de voir les petits faire de leur mieux.

Ensuite c'était notre tour, par groupes de 3, nous avons lu un album à un groupe de petits. Heureusement que nous avons préparé un peu avec Mme Besson auparavant. Elle nous avait donné des conseils qui nous ont été très utiles. La classe de CM1 CM2



## Donnons avant de jeter

Depuis de nombreuses années, l'Association Solidarités Nationales et Internationales, basée à Pont-à-Mousson, récupère des objets : Meubles, vaisselle, vêtements, livres ... pour leur donner une seconde vie et aider des personnes en difficultés (dons et vente à petits prix). Elle finance ainsi 15 emplois permanents et permet à 75 personnes sans emploi de retrouver une activité professionnelle. Dans chaque commune S.N.I. a un correspondant. A Malleloy, vous pouvez contacter Marcel Klein pour déposer vos objets ☎ 06.26.20.57.79.

D'avance nous vous remercions.

**Vos dons financent nos emplois.**

Marcel KLEIN

## Concert Chorales

Un concert chorales aura lieu **le 10 avril à 15 H** à l'église de MALLELOY avec les chorales la Villanelle de Pompey et Chantemai de Toul.

## L'Atelier de la Mauchère.

Les activités se tiennent dans la salle du Conseil de la Mairie.

- Les mercredis (sauf périodes de vacances) de 17h à 18h30 pour les jeunes (à partir de la 6ème) et adultes qui ne peuvent faire autrement ;

- Les mercredis (sauf périodes de vacances) de 20h à 22h pour les adultes.

Renseignements complets sur place aux heures d'activités ou au 03 83 49 08 65

Le Comité

## Repas des Aînés

Le 24 janvier se déroulait, à la salle polyvalente, le repas des Aînés.

Accueillies par Mme DOUGOUD, Maire et Mmes MULLER et MAURICE, adjointes, 70 personnes ont répondu favorablement à l'invitation de la Mairie. Elles ont apprécié le repas préparé par J.F. CUENIN, traiteur de « Mirabel Fig » à Malleloy. L'ambiance musicale était assurée par le D.J. Robert et Rémy Richey et de nombreux couples ont envahi la piste jusqu'à la nuit tombée !

Un tirage au sort a animé la fin de la journée ; le gros lot étant un bouquet offert par Cécile de « Parfum d'Arum », fleuriste à Custines.



*Photo de  
Marcel KLEIN*



Sylvie et Gérard THIERY et leur équipe sont heureux de vous accueillir du jeudi au mardi de 06h00 à 19h30, le dimanche de 06h00 à 13h00 FERMETURE le Mercredi.

**BOULANGERIE**

*Sylvie et Gérard*

**3 rue du Général**

**Leclerc**

**54670**

**CUSTINES 54670**

**CUSTINES**

**03.83.49.34.12**

VOUS SOUHAITEZ INSERER VOTRE PUBLICITE DANS NOTRE JOURNAL MUNICIPAL : VOUS POUVEZ CONTACTER LA MAIRIE POUR CONNAITRE LES DIFFERENTS FORMATS ET TARIFS.


**Bar - Tabac**


**Le MANICAI**

1, place du 11 septembre 1944  
54670 Malleloy  
Tél/fax 03 83 49 03 29







**Carrefour**   
*contact*

**HORAIRES**

**Lundi au Samedi de 8h à 20h**

**Dimanche et jours fériés de 9h à 13h**

**42, rue du Général Leclerc - 54670 CUSTINES**

**Tél. : 03 83 49 33 01 - Fax : 03 83 24 37 44**



## LA MUSIQUE TOUT SIMPLEMENT

Ecole de musique de Malleloy

Pour enfants, adultes et ados

Michaël (prof de guitare) et Anaïs (prof de piano) se tournent vers un autre horizon. Nous leur souhaitons bonne chance.

Nous avons donc le plaisir d'accueillir deux nouveaux professeurs.



Thibaut



Frédérique

Marko au piano. Mehdi à la guitare. Ce sont deux professeurs très motivés aux multiples compétences. Nous leur souhaitons beaucoup de bonnes notes pour leur arrivée. L'équipe est aussi composée de Thibaut (prof de batterie) et de Frédérique, notre directrice (mais aussi prof de violoncelle et d'éveil musical).

Depuis 2008, nous partageons une passion avec des élèves.  
Auditions, cours de groupe, éveil musical ... sont au rendez-vous.  
Renseignez-vous !

**06 70 05 28 11 ou [eclipse54@hotmail.fr](mailto:eclipse54@hotmail.fr)**

## GUILLAUME

Très émus par le texte paru dans le Bulletin Paroissial lors du décès de Guillaume, nous souhaitons vous faire partager cette émotion en le reproduisant ci-dessous (avec l'aimable autorisation de Madame S. Galland et de la maman de Guillaume).

### **Ces chemins où Guillaume nous a conduits.**

Maman d'un enfant lourdement handicapé pour lequel elle s'est battue, Marie se confie. La vie qu'elle a menée avec lui et pour lui est « une vie de combats, de solidarité et d'amitié ».

**Chemin de combats** : difficile pour une maman de voir souffrir son enfant et de devoir insister pour que sa douleur soit prise en charge et que cesse ses pleurs. Cette maladie pour laquelle nous n'avons pas de nom, nous en avons pris conscience au fur et à mesure de la croissance de Guillaume. Au début, notre petit garçon était dans sa bulle, ne voyait pas, n'entendait pas, ne sentait pas. La méthode « *Patterning* \* » pratiquée pendant deux ans et demi a mobilisé plus de 100 bénévoles, véritable chaîne d'amitié, 6 jours sur 7 et a permis à Guillaume de récupérer de l'audition et de la sensibilité. Nous avons dû lutter contre l'administratif, les médecins souvent peu humains : j'en suis ressortie plusieurs fois anéantie. Combat contre le regard sur le handicap : la pitié n'aide pas ; la personne handicapée souhaite vivre comme tout le monde ! Notre regard sur le monde a changé : « les épreuves nous construisent et nous font relativiser, nous aident à trouver une philosophie du bonheur. Regarder autour de soi permet de voir que d'autres vivent des situations encore plus tragiques ! Des couples se séparent .un seul parent porte cette lourde charge».

**Chemin de solidarité** : « Si nous étions tristes, tu étais triste. Tu adorais la musique et as été à l'origine de belles et nombreuses fêtes ». A 6 ans, Guillaume arrive à Blâmont. Pour améliorer le quotidien et faire

connaître nos enfants, les bonnes volontés sont mobilisées au sein d'une association « *Res non Verba* », des actes, non des mots. Pendant 10 ans, kermesses et soirées sont organisées, puis pendant 15 ans, des randonnées VTT. Chaque enfant a un parrain, bénévole qui vient fêter Noël et anniversaires. Des visiteurs viennent sortir les enfants en fauteuil.

**Chemin d'amitié** : Avec toi, aidés par les amis, nous avons pris la route de Montpellier et même passé 5 semaines en Nouvelle Calédonie. Le découragement nous guette mais les amis sont là pour proposer une invitation, au bon moment, soutien au cours d'un repas partagé, d'une soirée entre amis très appréciée par Guillaume. La vie se passe en week-end où notre fils nous fait ressentir son bien-être par sa joie.

Guillaume a la corpulence d'un enfant de 10 ans, est nourri par sonde nasogastrique pour éviter les fausses routes et résoudre les problèmes de déglutition. Nous avons refusé que son corps déformé soit enfermé dans un corset. Ce **chemin d'efforts permanents** m'a construite plus « battante », m'a rapprochée de ma mère qui a vécu avec mes frères handicapés une vie difficile.

**Chemin de vérité** qui nous a révélé les vrais amis et fait constater que même auprès de la famille, le handicap fait peur.

**Guillaume est parti** vers le bonheur sans fin, ses rires et ses sourires me manquent. Nous avons, pour lui, tout tenté, tout essayé, tout fait pour qu'il soit heureux : cela m'apporte une certaine sérénité. Notre vie était organisée en fonction de ses retours à la maison : il nous faut apprendre à vivre autrement ...Nous pouvons goûter aux joies d'être grands parents ! Mais trop de bonheur me fait peur !

*\*Patterning : venant des USA, cette méthode de rééducation consiste, avec l'aide de la famille et d'un entourage bénévole à stimuler un enfant physiquement et mentalement.*

*Propos recueillis par S.Galland*

# CELEBRATIONS EUCHARISTIQUES

Dimanche 7 février		9h30	MALLELOY
Mercredi 10	Mercredi des Cendres	19h00	POMPEY
Dimanche 14		9h30	BOUXIERES
Dimanche 21		9h30	CUSTINES
Dimanche 28		9h30	BOUXIERES
Dimanche 6 mars		9h30	MALLELOY
Dimanche 13	KT + CCFD	9h30	CUSTINES
Dimanche 20	Les Rameaux	9h30	CUSTINES
Jeudi 24	Jeudi Saint	18h30	POMPEY
Vendredi 25	Chemin de Croix	15h00	MALLELOY
Vendredi 25	Vendredi Saint	20h00	POMPEY
Samedi 26	Vigile Pascale	20h00	POMPEY
Dimanche 27	Jour de Pâques	9h30	CUSTINES
Dimanche 3 avril		9h30	MALLELOY
Dimanche 10		9h30	BOUXIERES
Dimanche 17		9h30	CUSTINES
Dimanche 24		9h30	MALLELOY

Site de la paroisse :

[www.catholique-nancy.fr/clevant](http://www.catholique-nancy.fr/clevant)

Voir tableau d'affichage sur la grille de l'église.

Pour les célébrations à Malleloy, nous avons plaisir à voir l'église fleurie mais pour cela encore faut-il disposer de fleurs ! Vous avez un jardin ou vous souhaitez faire un achat ou un don à cette fin, prière de prendre contact la veille de la date au plus tard avec

Mme Hélène WOLFARTH (tél 03 83 24 35 60).

D'avance merci.

## ETAT CIVIL

### Naissances :

Camille HAUTCHAMP  
Lyli BOISELLE  
Timothée BLONDEL  
Iwann BIQUILLON

née le 13/11/2015 à NANCY  
née le 23/09/2015 à NANCY  
né le 03/08/2015 à NANCY  
né le 01/08/2015 à NANCY



AVEC TOUTES NOS FELICITATIONS

### Décès :

Cécile KAYSER née GRANDIDIER

le 16/11/2015 à ROYAUMEIX

AVEC TOUTES NOS CONDOLEANCES

# Conseils techniques et financiers pour des économies d'énergie : ATELIERS GRATUITS

Dans le cadre du dispositif Cœur Habitat, le Bassin de Pompey organise une fois par mois, en partenariat avec l'Espace Info Energie, des ateliers gratuits de conseil à destination des habitants du territoire. Vous avez un projet de travaux à court ou moyen terme et souhaitez avoir une information technique pour une optimisation de votre projet.

Cet atelier vous permettra d'acquérir de bons réflexes et de répondre à toutes vos questions tant techniques que financières.

Si vous êtes intéressés, inscrivez-vous par mail à l'adresse suivante : [habitat@bassinpompey.fr](mailto:habitat@bassinpompey.fr) ou par téléphone au 03-83-49-81-19.

## VOS DEMARCHES ADMINISTRATIVES

### CARTES D'IDENTITE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la date de validité est passée à 15 ans.

La validité des cartes nationales d'identité délivrées à des personnes majeures entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 est prolongée de 5 ans.

Les dossiers pour l'attribution de Cartes Nationales d'Identité sont à remplir en Mairie. Se munir de :

- la copie intégrale de votre acte de naissance,
- 2 photos récentes de format 3,5 cm x 4,5 cm identiques,
- 1 justificatif de domicile récent,
- votre ancienne carte d'identité,
- dans le cas d'une perte ou d'un vol de carte d'identité, un timbre fiscal de 25 € est demandé.

### PASSEPORTS

Les dossiers sont délivrés et contrôlés dans la Mairie de votre commune mais vous pouvez aussi effectuer une pré demande de renouvellement de passeport sur le site : [mon.service-public.fr](http://mon.service-public.fr)

Une fois votre dossier complet, vous devez prendre rendez-vous à la mairie de Frouard puisqu'une nouvelle procédure de délivrance de passeports a été mise en place et chaque demandeur doit être présent pour la signature du document.

### VIGNETTE DE DECHETTERIE

Les habitants du Bassin de Pompey peuvent obtenir la vignette d'accès à la déchetterie et à la composterie intercommunale dans leur Mairie (pour un véhicule de tourisme) ou au Bassin de Pompey. Se munir de la carte grise de votre véhicule.

### RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens, filles et garçons, doivent se faire recenser en Mairie dès leur 16<sup>ème</sup> anniversaire. Se munir du livret de famille des parents ainsi que de la carte nationale d'identité. Une attestation vous sera délivrée et vous sera indispensable pour toute inscription : examens, permis de conduire...

# INFORMATIONS DIVERSES

## NUISANCES SONORES

L'utilisation d'engins équipés de moteurs bruyants tels que les tondeuses, les motoculteurs, scies mécaniques, bétonnières... à moins de 100 mètres des habitations est autorisée :

Jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
---

Samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
-------------------------------------

Dimanches et jours fériés de 10h à 12h
--

## PANNEAUX DE SIGNALISATION



Nous vous rappelons que ce panneau signifie qu'il faut céder le passage aux usagers venant en sens inverse. Flèche rouge (à droite).



Et celui-ci signifie que c'est vous qui avez la priorité. Flèche noire (à droite).

## STATIONNEMENT DANS LES RUES DU VILLAGE

Il est rappelé que les trottoirs relèvent entièrement du domaine public. Aucun riverain n'est propriétaire le long de sa maison. Certaines rues sont encombrées par des voitures en stationnement qui gênent la circulation.

**Il est demandé expressément aux personnes qui possèdent garage et allée, d'y rentrer leur(s) véhicule(s).**

D'autre part des places de parking existent dans le village à certains endroits notamment pour les véhicules utilitaires.

En effet, ils sont une gêne en raison de leur gabarit ainsi que pour la visibilité de la circulation.

Nous comptons sur votre civilité. **Dans le cas de non-respect, la police intercommunale est chargée de verbaliser.**

De plus, tout habitant est prié de rentrer ses poubelles après passage des éboueurs afin de désencombrer les trottoirs.

## AMENDE STATIONNEMENT INTERDIT NOUVELLE TARIFICATION

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, l'amende pour stationnement interdit est passée de 35 € à 135 €.

## AVIS AUX DETENEURS DE CHIENS DANGEREUX

Les propriétaires de chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie sont désormais tenus de déposer en Mairie une demande de permis de détention.

La liste des personnes habilitées à dispenser la formation est disponible au secrétariat.

## BORDS DE MAUCHERE

Rappel : l'entretien de la Mauchère doit être réalisé par les propriétaires de parcelles jouxtant la Mauchère. Il est interdit d'aménager les berges ou de déposer des déchets verts le long du ruisseau.

## URBANISME

Pour tout renseignement ou pour prendre rendez-vous, vous pouvez contacter le service urbanisme du Bassin de Pompey les lundi-mardi-mercredi de 9h à 12 h et les jeudi et vendredi de 14 h à 17 h 30 au 03.83.49.81.92.

Pour effectuer vos démarches et mener à bien vos projets de construction ou de réhabilitation, rendez-vous sur le site [www.bassinpompey.fr](http://www.bassinpompey.fr) Rubrique « En 1 clic » Habitat – Urbanisme – Permis de construire et autres autorisations d'urbanisme.

## TRANSPORTS

Renseignements sur les itinéraires, les horaires et les correspondances sur le site [www.bassinpompey.fr](http://www.bassinpompey.fr) ou Allosit au 03.83.49.23.23.

### **TRI SELECTIF**

Nous vous rappelons qu'il est important de faire le tri. Une plaquette d'information est à votre disposition en mairie.

**Verre** : une benne se situe à côté du terrain de foot et une autre à côté de l'école.

**Vêtements** : une benne à côté de l'école.

**Déchets biodégradables** : des sacs verts sont à votre disposition toute l'année en mairie.

**Déchets recyclables** : des sacs transparents sont à votre disposition toute l'année en mairie.

**Bouchons de liège** : un bac se situe à côté de l'école.

Pour tout problème lié à vos bacs, appelez le Bassin de Pompey au 03.83.49.81.81 et demandez le secrétariat du service Environnement.

### **PILES USAGEES**

En mairie, une boîte est à votre disposition pour y déposer vos piles usagées.

### **BIODEGRADABLES**

La collecte des déchets biodégradables (déchets de cuisine, de jardin et autres déchets organiques) se fait tous les **jeudis**. Les bacs sont à sortir **la veille** c'est-à-dire **le mercredi soir**.

**A compter de décembre et jusqu'à la fin mars, les déchets verts seront ramassés tous les 15 jours (28 janvier, 11 et 25 février, 10 et 24 mars).**

Vous pouvez vous procurer les sacs biodégradables en Mairie.

### **MUTUALISATION**

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015, les poubelles publiques situées sur nos chemins de promenade ainsi que dans le village, sont vidées par le Bassin de Pompey.

### **LE RELAIS ASSISTANT(E) MATERNEL(LE)**

#### **« LA MARELLE » DU BASSIN DE POMPEY**

est à votre disposition pour tout renseignement tant pour les assistant(e)s maternel(le)s que pour les parents.

Vous êtes parents et avez besoin d'employer une assistante maternelle. Quelles démarches effectuer, comment négocier, dialoguer, instaurer une relation de confiance, établir le contrat, verser le salaire. Autant de questions sur lesquelles le Relais Assistant Maternel peut vous accompagner.

**Accueil téléphonique : 03.83.49.81.36**

Lundi et mardi de 14h à 17h30 ;

Mercredi de 9h à 12h.

### **L'EST REPUBLICAIN**

Vous pouvez visionner les photos et le début des articles parus ces derniers mois sur Malleloy. Sur **[www.estrepublicain.fr](http://www.estrepublicain.fr)** cliquez sur l'onglet "Communes". Choisissez votre département et cliquez sur la commune de votre choix.

### **SITE INTERNET**

Nous avons désormais un site internet  
<http://www.malleloy.mairie54.fr/>

### **DEJECTIONS CANINES**

Les propriétaires de chiens sont priés de bien vouloir ramasser les déjections faites sur la Commune.

### **NOUVEAUX HABITANTS**

Vous venez d'emménager sur la Commune, vous pouvez vous présenter en Mairie avec votre livret de famille pour la mise à jour de notre logiciel de population ou encore pour vous inscrire sur les listes électorales.

# TRAVAUX A PROXIMITE DES OUVRAGES

## Déclaration de travaux – Déclaration d’Intention de Commencement de Travaux (DT-DITC) : Indispensables pour votre sécurité.

En cas de travaux à proximité de lignes électriques (domaine public ou privé) une DT-DITC est obligatoire :

- La déclaration de projet de travaux (DT) est réalisée par le maître d’ouvrage ;
- La déclaration d’intention de commencement de travaux (DICT) est réalisée par l’entreprise intervenante.

En réponse à ces deux documents ERDF transmettra les consignes de sécurité et les plans de réseau nécessaires à la bonne exécution des travaux.

Tous les documents sont accessibles sur [www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr](http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr) OU au 03-83-15-63-94.

## ELAGUER EN TOUTE SECURITE



Il est fortement recommandé de faire intervenir des professionnels possédant une formation technique reconnue. L’entreprise d’élague doit, avant de réaliser le chantier, rédiger une Demande d’Intention de Commencement de Travaux (DICT).

En cas de chute d’arbre sur une ligne électrique, le propriétaire ou le locataire, en tant que gardien de l’arbre, est présumé responsable des dommages causés à la ligne.

ERDF pourra ainsi lui demander réparation des préjudices subis.

Quelles sont les conséquences pour le propriétaire en cas de défaut d’élague ?

Le propriétaire, en tant que gardien de l’arbre, peut dans certains cas, voir sa responsabilité civile et pénale engagée par ERDF en cas de chute d’arbre sur une ligne occasionnant des dégâts matériels et/ou humains.

## TEOMI

Les habitants de Malleloy, comme tous ceux du Bassin de Pompey, sont maintenant équipés de leur nouveau bac

gris à couvercle bleu muni d’une puce. A compter du 1<sup>er</sup> avril 2016, seuls ces bacs pucés seront ramassés, et c’est à partir de 2017 que les comptages seront effectués, pour avoir une incidence financière sur la taxe foncière en 2018.

L’essentiel est donc de bien **TRIER** et ne sortir son bac d’ordures ménagères que lorsqu’il est **PLEIN**.

## FORUM DE L’EMPLOI

Le forum de l’emploi aura lieu le 19 mai à la salle des fêtes de Custines.

# RENSEIGNEMENTS UTILES

## **MAIRIE**

Horaires d'ouverture au public :

Le lundi de 13h30 à 18h

Du mardi au vendredi de 13h30 à 16h30

Le Maire reçoit sur rendez-vous

☎ 03.83.24.14.85

[mairie.malleloy@gmail.com](mailto:mairie.malleloy@gmail.com)

<http://www.malleloy.mairie54.fr/>

## **DECHETTERIE FROUARD:**

(face à l'écluse de Clévant)

Heures d'ouverture aux particuliers :

Du lundi au vendredi

10 h à 12 h 30

et 13 h 30 à 19h

Le samedi : 10 h à 19 h

Dimanche et jours fériés :

10 h à 13 h

**Fermeture à 18h**

**du 15/11 au 15/03**

## **POINT TRI : VERRE**

- Rue de la gare
  - Route de Faulx,
  - A côté du terrain de football
- VETEMENTS** rue de la Gare

## **COMPOSTERIE :**

Champs Mougenot – RD907  
Sur la droite à la sortie de Marbache

en direction de Saizerais

Du lundi au vendredi :

du 15/10 au 15/04

de 8 h à 14 h

Le samedi de 10 h à 17 h

du 16/04 au 14/10 de 8h à 16h

## **GENDARMERIE de FROUARD**

9, Rue Anatole France

☎ 03.83.49.30.76

**Police Secours = 17**

## **PREFECTURE 54**

1, rue du Préfet Erignac

54000 Nancy

☎ 03.83.34.26.26

**L'EST REPUBLICAIN**

Correspondant : Marcel Klein

☎ 03.83.38.21.09

☎ 06.26.20.57.79

✉ marcello54@free.fr

Dépositaire : Patrice Rambour

8, impasse de Goudinot  
à Custines

☎ 03.83.24.27.84

## **LA POSTE**

Lundi 9h30-12h/14h-16h30

Mardi, mercredi, vendredi  
8h30-12h/14h-16h30

Jeudi 8h30-12h

Samedi 8h30-11h30

☎ 03.83.24.38.21

[www.laposte.fr](http://www.laposte.fr)

## **ECOLE**

Directeur Mr SALEUR

☎ 03.83.24.15.37

✉ ce.0540712f@ac-nancy-metz.fr

## **POLE EMPLOI**

112, Allée Espace Saint Martin

54700 Pont-à-Mousson

☎ 03.83.81.00.48

## **CENTRE ANTIPOISON**

☎ 03.83.22.50.50

## **HOPITAL CENTRAL**

29, Avenue du Maréchal de

Lattre de Tassigny

54035 Nancy

## **HOPITAL DE BRABOIS**

Avenue de Bourgogne

54500 Vandoeuvre

## **MATERNITE REGIONALE**

Rue du Dr Heydenreich

54000 Nancy

☎ 03.83.85.85.85

## **POLYCLINIQUE MAJORELLE**

1240 av. Raymond Pinchard

54100 Nancy

☎ 08.83.94.41.00

## **VETERINAIRE**

Sophie LEMOINE

4, Rue du 10 septembre 1944

54670 Custines

☎ 03.83.23.64.20

## **INFIRMIERES A CUSTINES**

Isabelle PELLEGRIN

Cécile PARAN

60, Rue du Général Leclerc

☎ 03.83.23.63.12

☎ 06.30.02.96.49

JANESIK Isabelle,

MICHALAK Jocelyne et

SCHEMMER Stéphanie

29, Rue du Général Leclerc

☎ 03.83.49.35.87

## **KINESITHERAPEUTES**

Anne SERTHELON

SCM de la Garenne

2, Rue de la Garenne

54670 **Custines**

☎ 03.83.49.04.38

Céline MARCHAL

Marie-Léa THOMAS

20, Lot. le Grand Jardin

54670 **Malleloy**

☎ 03.83.24.27.13

## **PHARMACIES**

### **Pharmacie CHARROYER**

1, Rue des vieilles Halles

54670 Custines

☎ 03.83.49.32.59

### **Pharmacie de la Mauchère**

58, Rue Général Leclerc

54670 Custines

☎ 03.83.24.33.88

## **MEDECINS A CUSTINES**

Frédéric et Ludovic BREDAS

3, Rue de la Garenne

☎ 03.83.49.35.25

et

Denis EVRARD et

Raphaël PTAK

15, Rue Général Leclerc

☎ 03.83.49.37.49

## **MEDECINS A FAULX**

Alexis RETOURNAY

27, Rue de la Libération

☎ 03.83.24.00.00

et

Christelle LUCHINI et

Céline PERRY

11, Rue du Stade